



1003957601

|                   |                                |
|-------------------|--------------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2010-05-06                     |
| NUMERO DE DEPOT : | 39576                          |
| N° GESTION :      | 2008B20254                     |
| N° SIREN :        | 508200813                      |
| DENOMINATION :    | 3 A EDITIONS                   |
| ADRESSE :         | 1 rue du Dahomey 75011 Paris   |
| DATE D'ACTE :     | 2010/02/25                     |
| TYPE D'ACTE :     | PROCES VERBAL DIRIGEANT SOCIAL |
| NATURE D'ACTE :   | TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL      |
|                   | MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)  |

Greffes du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I M R  
- 6 MAI 2010

3 A EDITIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 42.000 €  
Siège social : 131, Boulevard Voltaire - 75011 PARIS

N° DE DÉPOT

39576

R.C.S de PARIS : B 508 200 813

08 B. 20254

PROCES-VERBAL DES  
DECISIONS DE LA PRESIDENTE  
EN DATE DU 25 FEVRIER 2010

(Transfert du Siège Social et Mise à Jour des Statuts)

PL 25 02 2010 TB  
215

L'an deux mille dix,  
Le 25 février,

La soussignée Myrtille DELAMARCHE,

06 25 02 2010.

agissant en qualité de Présidente de la Société « 3 A EDITIONS » :

Société par Actions Simplifiée au capital de 42.000 €, divisé en 4.200 actions de 10 € chacune de nominal, dont le siège social est fixé au 131, Boulevard Voltaire - 75011 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 508 200 813,

et conformément à l'article 4 des statuts adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

La Présidente décide, à la suite de la signature du bail commercial des locaux sis 1, rue du Dahomey - 75011 PARIS, en date du 30 janvier 2010, de transférer le siège social de la société du 131, Boulevard Voltaire - 75011 PARIS au 1, rue du Dahomey - 75011 PARIS, et ce à compter du 01 février 2010.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, la Présidente décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :



« ARTICLE 4

*Le siège social est fixé au 1, rue du Dahomey - 75011 PARIS. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

\* \*  
\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

Myrtille DELAMARCHE  
Présidente

